

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Alain Marzin.

Ordre du jour :

### **1 - Cantine Municipale : Tarifs applicables au 31 Août 2017.**

Le prix du repas payé à l'EHPAD passe de 4,20€ à 4,45€ (soit + 6%). Cette augmentation s'explique par le nombre d'heures effectué par les agents de l'EHPAD pour le service et l'entretien des nouveaux locaux (service, self, plonge). Par ailleurs, la qualité des matières premières servant à la composition des repas à elle aussi été améliorée. L'EHPAD travaille désormais avec des produits de plus grande qualité en privilégiant les circuits courts

La proposition du maire au conseil est de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation du tarif de l'EHPAD, ni l'ensemble du coût de fonctionnement du complexe Kerfers, ouvert depuis 1 an.

La proposition d'une augmentation de 1% a été acceptée.

Le forfait annuel 4 j / sem 2017/ 2018 passera donc à 414€, par rapport au forfait 2016/2017 cela représentera une hausse de 4,50€ sur une année.

Quelques chiffres : 148 rationnaires dont 135 sont inscrits sur un forfait 4 jours /sem soit 91%.

Avis Favorable du Conseil Municipal.

### **2 – Extension du Cabinet Médical :**

Des travaux complémentaires d'un montant de 34.485,02€ ht avaient été validés en sept 2016. Les honoraires de maîtrise d'oeuvre (architecte) étant basés sur le montant des travaux, il y a lieu d'appliquer le taux de ce marché soit 8%

Le montant de l'avenant étant donc de : 3.310,56€ ttc.

Avis Favorable du Conseil.

### **3- Voirie 2017 :**

Par délibération du 24 Mars 2017, le Conseil Municipal validait l'attribution du marché voirie à l'entreprise Eiffage pour un montant de 118.638,00€ TTC.

Les travaux ont été réalisés au mois de Juin. Il a alors été évoqué l'intérêt de reprendre la rue « Gwazh-line », non prévue au programme 2017. L'entreprise Eiffage, titulaire du marché a été invitée à chiffrer ces travaux supplémentaires. Après pointage des bons et au vu des moins values enregistrées sur les enrobés, le Conseil Municipal préfère conditionner la réalisation de ces travaux au montant définitif de la facturation par Eiffage et ainsi attendre de voir si l'enveloppe initiale serait suffisante.

### **4- Déclassement du domaine public : / Demandes d'acquisition foncières.**

La commune est saisie de plusieurs demandes d'acquisition de parcelles appartenant au domaine public.

Mr Le Maire rappelle les conditions de vente à savoir.

\_ La prise en charge des frais de l'enquête publique par la commune.

- \_ La prise en charge des frais de géomètre par l'acquéreur.
- \_ Acceptation par l'acquéreur d'éventuelles servitudes (ex:réseau d'eau)
- \_ Engagement écrit d'acquisition après déclassement.
- \_ Versement d'une caution selon le tarif en vigueur.

Une enquête publique sera engagée ,et un courrier précisant les conditions sera envoyé aux demandeurs . La procédure sera mutualisée aux 3 demandes déposées :

Dans le village de \_ Quilliou Suzanne .

\_ Kerviguen.

Et au lieu dit \_ La montagne.

Après bornage le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur les ventes correspondantes

Avis Favorable du Conseil Municipal pour le lancement de la procédure.

### **5-Urbanisme : C U de Kerguilhuit.**

Un projet de réhabilitation/ rénovation a été déposé en mairie. Ce projet prévoit une extension de 29,16m2, soit plus de 30% de la surface existante. De ce fait il est demandé de prendre une délibération motivée à l'appui du permis de construire.

Avis Favorable du Conseil Municipal.

### **6- Indemnités du Trésorier :**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité de maintenir la non attribution de cette indemnité .

### **7- Jury d'assises :**

Par arrêté du 12 Mai 2017, Mr Le Préfet a fixé pour 2018 la répartition du nombre de jurés en fonction de la population des communes.

Après tirage au sort 3 personnes ont été désignées.

### **8- Questions et infos diverses :**

- Au plan d'eau ,2 jeunes ont été recruté pour cet été. Le camping est ouvert depuis le 1er Juillet, le commerce sera ouvert à partir du 7 Juillet.
- Horaires de la poste : Fermeture : Lundi 17 Juillet de 9h à 12h  
Vendredi 4 Août de 9h à 12h  
Lundi 7 Août de 9h à 12h  
Lundi 14 Août de 9h à 12h

### **9- Rythmes scolaires :**

Le décret ,sorti fin Juin , autorise les communes à déposer une demande de dérogation auprès de l'inspection d'académie, afin de solliciter le retour aux 4 jours /sem.

\_ Considérant que les dispositions interviennent juste avant les vacances , ne laissant que très peu de temps pour les échanges et les réorganisations.

\_ Considérant que les animateurs se retrouveraient ainsi du jour au lendemain sans emploi . Après débat, le choix de la commune irait vers une année de transition et que les « TAP » aient lieu le mercredi matin pour l'année scolaire 2017/2018 . Mais en dernière minute, ce choix ayant été retoqué par les instances académiques, une demande de dérogation

**a été expédiée à la direction d'académie afin de solliciter le retour aux 4 jours/ sem.  
Nous attendons désormais la réponse de Mme la directrice de l'académie.**